



# ASSOCIATION GENEVOISE DES TIREURS VETERANS

---

## Règlement du championnat suisse individuel des vétérans (CSIV) – tour à domicile

### **Bases**

Ce concours organisé chaque année par l'Association Suisse des Tireurs Vétérans (ASTV) pour les disciplines de tir au pistolet à 25 et 50 mètres et au fusil à 300 mètres, est tiré par des membres de l'AGTV selon les règlements en vigueur de l'ASTV \*.

### **Disposition finale**

Le présent règlement remplace tous les règlements du championnat suisse individuel (CSIV) – tour à domicile de l'AGTV de dates antérieures qui sont ainsi annulés.

Adopté par le Comité de l'AGTV lors de la séance du 25 mai 2020

Daniel Rossier - président

\* <https://www.vssv-astv.ch/cm2/index.php/fr/documents/reglements>